



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D20 - Modification du règlement intérieur du personnel de la Ville

**Date de convocation** : ..... 27 juin 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

**Absents excusés** : ..... 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

**Absents** : ..... 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D20 - Modification du règlement intérieur du personnel de la Ville

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu le projet de règlement intérieur du personnel annexé ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en sa séance du 24 juin 2025 ;

Vu la délibération D26 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant mise à jour du règlement intérieur du personnel communal ;

Vu la délibération D18 du Conseil municipal du 3 juillet 2025 mettant à jour le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération D19 du Conseil municipal du 3 juillet 2025 mettant à jour le Régime Indemnitare de la filière Sécurité ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour régulièrement le règlement intérieur du personnel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ;

Vu la délibération D15 du Conseil municipal du 12 décembre 2024 portant mise à jour du règlement intérieur du personnel communal ;

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le règlement intérieur du personnel de la Ville de Saint-Jean-d'Angély afin d'intégrer les nouvelles règles de modulation du régime indemnitare des agents de la Ville en cas de congé maladie ordinaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur du personnel de la Ville, ci-annexé ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son(sa) représentant(e) à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,  
Jean MOUTARDE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.